LA PASSAGÈRE

14KM - Timac Agro La passagère
RÉGLEMENT - 3 MAI 2026

Manifestation sportive et rassemblement chaleureux, La Passagère s'attache à satisfaire pleinement celles et ceux qui souhaitent conjuguer course à pied et paysages d'exception.

Parcours : 14 km

Départ : Boulevard Jules Verger – Dinard
2 SAS de départ entre 10h10 et 10h20

Arrivée : Avenue Franklin Roosevelt –Saint-Malo

Récompenses : Aux 3 premiers du classement scratch hommes et femmes et aux 3 premières équipes du Challenge entreprises. Un lot sera remis à chaque finisher.

Inscriptions & engagements :

- Individuel : **15 euros**
- Équipe entreprises : **100 euros**
- Inscriptions **uniquement** sur Nextrun

Challenge Entreprises : 4 coureurs qui devront partir et franchir la ligne d'arrivée **ensemble**.
100 dossards seront ainsi alloués aux 25 équipes.

Renseignements pratiques :
www.nextrun.fr ou www.lapassagere.fr
Mais aussi sur les réseaux sociaux : Facebook & Instagram

Ravitaillements : Aucune distribution de bouteille d'eau ne sera effectuée sur le parcours. Les coureurs seront en autonomie complète. Un **ravitaillement complet** sera prévu à l'arrivée.

Navettes : Des **navettes** seront assurées avant le départ de la course de Saint-Malo vers Dinard. Le tarif appliqué est de **5€ par coureur**. Seuls les coureurs qui y ont souscrits pourront en bénéficier.

Chronométrage : Enregistrement des temps par **puce électronique** par Chronowest.
Attention : barrière horaire à 13h00 (au-delà de ce temps, pas de classement. La sécurité des concurrents encore sur le parcours ne pouvant être assurée, les concurrents sont placés automatiquement hors course.)

Circulation accompagnateurs :
Pour des raisons de sécurité et de bon fonctionnement de la course, **aucun accompagnateur ne peut être admis dans la course.**

Protocole sanitaire : une application stricte du protocole qui sera en vigueur le jour de l'événement sera appliqué.

Remise des dossards : Samedi 2 mai, de 14h à 18h00, à l'UFS, 27 avenue Franklin Roosevelt à St Malo et **le dimanche 3 mai, de 9h à 10h, sur la zone de départ** Boulevard Jules Verger à Dinard. **Seuls les dossiers complets** pourront être retirés. Nous vous invitons à vérifier le statut de votre dossier sur le site NextRun. Dossard nominatif non remboursable, non échangeable.

Bourse aux dossards : Lorsque la course sera complète, une bourse aux dossards sera mise en place sur Nextrun pour revendre un dossard.

Zone Natura 2000 et incidence course / environnement :
Vous allez emprunter le GR34C des bords de Rance et courir dans un environnement exceptionnel classé site Natura 2000. Il appartient à chaque concurrent de conserver ses emballages et des détritus jusqu'au ravitaillement suivant, où les déchets peuvent être déposés.
Les concurrents se verront **DISQUALIFIÉS** par les organisateurs en cas de pollution ou de dégradation du site.

Assurances : Les organisateurs sont couverts par une police individuelle accident souscrite auprès d'Axa. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer **personnellement.**

Annulation de la course : En cas de force majeur, catastrophe naturelle, intempérie ou toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit d'annuler l'épreuve sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement.

Si la course est annulée car l'organisation n'a pas obtenu l'ensemble des autorisations de passage, elle procèdera au remboursement des coureurs (hors frais de plateforme NextRun).

Assurance annulation individuelle de dossard :
L'organisation ne procède à aucune annulation et remboursement d'inscription ; **seules les personnes ayant souscrit l'assurance annulation lors de l'inscription** peuvent prétendre à être remboursées aux conditions définies par l'assurance. Voir les conditions au moment de la souscription à l'assurance.

Procédure de remboursement via Meetch
La demande de remboursement s'effectuera via une interface dédiée, accessible depuis votre contrat d'assurance.
Deux options vous seront proposées :

- Remboursement à hauteur de 70 % du montant du dossard, sans justificatif ;
- Remboursement à 100 % du prix du dossard, sur présentation d'un justificatif (hors commission NextRun et frais de service).

Licence & Certificat médical :
Conditions obligatoires pour participer à l'épreuve :

- **Être né(e) en 2008 ou avant .** La course n'est pas ouverte au mineur.

- **Présenter une licence délivrée par la FFA** en cours de validité comportant la mention **« en compétition ».**

P**our les non licenciés :** Fournir un PPS valide au jour de la course (https://pps.athle.fr/)

DROIT D'IMAGE - UTILISATION D'IMAGE : En participant à la course, chaque coureur autorise les organisateurs, leurs partenaires et médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il apparaît, prises lors de l'événement, pour des supports promotionnels, publicitaires ou éditoriaux, dans le monde entier, pendant une durée de 2 ans.

CNIL : cConformément au RGPD et à la loi "Informatique et Libertés" n°78-17, les coureurs disposent d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et de limitation de leurs données personnelles. Ces droits peuvent être exercés en contactant : lapassagere@roullier.com. Pour plus de détails, consultez notre politique de confidentialité.

LA PASSAGÈRE

25KM - La Passagère by Ker Cadelac
RÉGLEMENT - 3 MAI 2026

Manifestation sportive et rassemblement chaleureux, La Passagère s'attache à satisfaire pleinement celles et ceux qui souhaitent conjuguer course à pied et paysages d'exception.

Parcours : 25 km

Départ : Boulevard Jules Verger – Dinard
Départ à 10h00

Arrivée : Avenue Franklin Roosevelt –Saint-Malo

Récompenses : Aux 3 premiers du classement scratch hommes et femmes et aux 3 premières équipes du Challenge entreprises. Un lot sera remis à chaque finisher.

Inscriptions & engagements :

- Individuel : **25 euros**
- Inscriptions **uniquement** sur Nextrun

Renseignements pratiques :
www.nextrun.fr ou www.lapassagere.fr
Mais aussi sur les réseaux sociaux : Facebook & Instagram

Ravitaillements : Les coureurs auront un ravitaillement en eau à mi-parcours. Un **ravitaillement complet** sera prévu à l'arrivée.

Navettes : Des **navettes** seront assurées avant le départ de la course de Saint-Malo vers Dinard. Le tarif appliqué est de **5€ par coureur**. Seuls les coureurs qui y ont souscrits pourront en bénéficier.

Chronométrage : Enregistrement des temps par **puce électronique** par Chronowest.
Attention : barrière horaire à 12h30 au barrage de la rance (au-delà de ce temps, pas de classement. La sécurité des concurrents encore sur le parcours ne pouvant être assurée, les concurrents sont placés automatiquement hors course.)

Circulation accompagnateurs :
Pour des raisons de sécurité et de bon fonctionnement de la course, **aucun accompagnateur ne peut être admis dans la course.**

Protocole sanitaire : une application stricte du protocole qui sera en vigueur le jour de l'événement sera appliqué.

Remise des dossards : Samedi 2 mai, de 14h à 18h00, à l'UFS, 27 avenue Franklin Roosevelt à St Malo et **le dimanche 3 mai, de 8h à 9h, sur la zone de départ** Boulevard Jules Verger à Dinard. **Seuls les dossiers complets** pourront être retirés. Nous vous invitons à vérifier le statut de votre dossier sur le site NextRun. Dossard nominatif non remboursable, non échangeable.

Bourse aux dossards : Lorsque la course sera complète, une bourse aux dossards sera mise en place sur Nextrun pour revendre un dossard.

Incidence course / environnement :
Vous allez emprunter le GR34 et courir dans un environnement exceptionnel. Il appartient à chaque concurrent de conserver ses emballages et des détritus jusqu'au ravitaillement suivant, où les déchets peuvent être déposés.
Il n'est pas autorisé d'utiliser des batons de marche ou de course sur le parcours.
Les concurrents se verront **DISQUALIFIÉS** par les organisateurs en cas de pollution ou de dégradation du site.

Assurances : Les organisateurs sont couverts par une police individuelle accident souscrite auprès d'Axa. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer **personnellement.**

Annulation de la course : En cas de force majeur, catastrophe naturelle, intempérie ou toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit d'annuler l'épreuve sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement.

Si la course est annulée car l'organisation n'a pas obtenu l'ensemble des autorisations de passage, elle procèdera au remboursement des coureurs (hors frais de plateforme NextRun).

Assurance annulation individuelle de dossard :
L'organisation ne procède à aucune annulation et remboursement d'inscription ; **seules les personnes ayant souscrit l'assurance annulation lors de l'inscription** peuvent prétendre à être remboursées aux conditions définies par l'assurance. Voir les conditions au moment de la souscription à l'assurance.

Procédure de remboursement via Meetch
La demande de remboursement s'effectuera via une interface dédiée, accessible depuis votre contrat d'assurance.
Deux options vous seront proposées :

- Remboursement à hauteur de 70 % du montant du dossard, sans justificatif ;
- Remboursement à 100 % du prix du dossard, sur présentation d'un justificatif (hors commission NextRun et frais de service).

Licence & Certificat médical :
Conditions obligatoires pour participer à l'épreuve :

- **Être né(e) en 2008 ou avant .** La course n'est pas ouverte au mineur.

- **Présenter une licence délivrée par la FFA** en cours de validité comportant la mention **« en compétition ».**

P**our les non licenciés :** Fournir un PPS valide le jour de la course. (https://pps.athle.fr/)

DROIT D'IMAGE - UTILISATION D'IMAGE : En participant à la course, chaque coureur autorise les organisateurs, leurs partenaires et médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il apparaît, prises lors de l'événement, pour des supports promotionnels, publicitaires ou éditoriaux, dans le monde entier, pendant une durée de 2 ans.

CNIL : cConformément au RGPD et à la loi "Informatique et Libertés" n°78-17, les coureurs disposent d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et de limitation de leurs données personnelles. Ces droits peuvent être exercés en contactant : lapassagere@roullier.com. Pour plus de détails, consultez notre politique de confidentialité.

LA PASSAGÈRE

8KM - La Passagère by phosphea
RÉGLEMENT - 3 MAI 2026

Manifestation sportive et rassemblement chaleureux, La Passagère s'attache à satisfaire pleinement celles et ceux qui souhaitent conjuguer course à pied et paysages d'exception.

Parcours : 8 km

Départ : Parc de la Briantais à Saint-Malo
Départ à 9h45

Arrivée : Avenue Franklin Roosevelt –Saint-Malo

Récompenses : Un lot sera remis à chaque finisher.

Inscriptions & engagements :

- Individuel : **10 euros**
- Inscriptions **uniquement** sur Nextrun

Renseignements pratiques :
www.nextrun.fr ou www.lapassagere.fr
Mais aussi sur les réseaux sociaux : Facebook & Instagram

Ravitaillements : Aucune distribution de bouteille d'eau ne sera effectuée sur le parcours. Les coureurs seront en autonomie complète. Un **ravitaillement complet** sera prévu à l'arrivée.

Chronométrage : course non chronométrée

Circulation accompagnateurs :
Pour des raisons de sécurité et de bon fonctionnement de la course, **aucun accompagnateur ne peut être admis dans la course.**

Protocole sanitaire : une application stricte du protocole qui sera en vigueur le jour de l'événement sera appliqué.

Remise des dossards : Samedi 2 mai, de 14h à 18h00, à l'UFS, 27 avenue Franklin Roosevelt à St Malo et **le dimanche 3 mai, de 8h à 9h, sur la zone de départ** au parc de la briantais. **Seuls les dossiers complets** pourront être retirés. Nous vous invitons à vérifier le statut de votre dossier sur le site NextRun. Dossard nominatif non remboursable, non échangeable.

Bourse aux dossards : Lorsque la course sera complète, une bourse aux dossards sera mise en place sur Nextrun pour revendre un dossard.

Incidence course / environnement :
Vous allez emprunter le GR34 et courir dans un environnement exceptionnel. Il appartient à chaque concurrent de conserver ses emballages et des détritus jusqu'au ravitaillement suivant, où les déchets peuvent être déposés.
Les concurrents se verront **DISQUALIFIÉS** par les organisateurs en cas de pollution ou de dégradation du site.

Assurances : Les organisateurs sont couverts par une police individuelle accident souscrite auprès d'Axa. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer **personnellement.**

Annulation de la course : En cas de force majeur, catastrophe naturelle, intempérie ou toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit d'annuler l'épreuve sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement.

Si la course est annulée car l'organisation n'a pas obtenu l'ensemble des autorisations de passage, elle procèdera au remboursement des coureurs (hors frais de plateforme NextRun).

Assurance annulation individuelle de dossard :
L'organisation ne procède à aucune annulation et remboursement d'inscription ; **seules les personnes ayant souscrit l'assurance annulation lors de l'inscription** peuvent prétendre à être remboursées aux conditions définies par l'assurance. Voir les conditions au moment de la souscription à l'assurance.

Procédure de remboursement via Meetch
La demande de remboursement s'effectuera via une interface dédiée, accessible depuis votre contrat d'assurance.
Deux options vous seront proposées :

- Remboursement à hauteur de 70 % du montant du dossard, sans justificatif ;
- Remboursement à 100 % du prix du dossard, sur présentation d'un justificatif (hors commission NextRun et frais de service).

Licence & Certificat médical :
Conditions obligatoires pour participer à l'épreuve :

- **Être né(e) en 2010 ou avant .**
- **Pour les mineurs : autorisation parentale obligatoire.**

DROIT D'IMAGE - UTILISATION D'IMAGE : En participant à la course, chaque coureur autorise les organisateurs, leurs partenaires et médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il apparaît, prises lors de l'événement, pour des supports promotionnels, publicitaires ou éditoriaux, dans le monde entier, pendant une durée de 2 ans.

CNIL : cConformément au RGPD et à la loi "Informatique et Libertés" n°78-17, les coureurs disposent d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et de limitation de leurs données personnelles. Ces droits peuvent être exercés en contactant : lapassagere@roullier.com. Pour plus de détails, consultez notre politique de confidentialité.

LA PETITE PASSAGÈRE 4-6 ans | LA PASSAGÈRE KID 7-9 ans | LA PASSAGÈRE JUNIOR 10 - 13 ans

RÉGLEMENT - 3 MAI 2026

Challenge enfants de 4 à 13 ans organisé par l'Association Sportive du Groupe Roullier, qui propose une course à pied adaptée à l'âge des enfants;

Parcours :
- **course à pied :** 300 m pour les 4-6 ans, 800m pour les 7-9 ans & 1500m pour les 10-13 ans

Départ : Avenue Franklin Roosevelt - Saint-Malo à 10h30

Arrivée : parking Centre Mondial de l'Innovation - Groupe Roullier - Boulevard Franklin Roosevelt - Saint-Malo

Récompenses : **Une médaille** sera remise à chaque enfant.

Inscriptions & engagements :
- **Gratuite**
- **Inscriptions obligatoire :**
  - sur **Nextrun**
  - ou **le samedi 2 mai de 14h à 18h00 - à l'UFS**, 27 avenue Franklin Roosevelt - Saint-Malo
  - ou **le dimanche 3 mai de 9h30 à 10h sur le lieu de départ le jour de la course - Avenue Franklin Roosevelt** - Saint-Malo

Clôture des inscriptions le 3 mai 2026 à 10h.

Ravitaillements : Un **ravitaillement complet** sera prévu à l'arrivée.

Chronométrage : **aucun chronométrage** ne sera appliqué. Par contre, chaque enfant se verra remettre **un dossard individuel**.

Circulation accompagnateurs :
Pour des raisons de sécurité et de bon fonctionnement de la course, **aucun accompagnateur ne peut être admis sur l'ensemble du parcours.**

Bénévoles :
Des bénévoles encadrés par l'équipe Organisation assureront la sécurité des enfants tout au long du parcours.

Sécurité des enfants :
Pour des raisons de sécurité, **aucun accompagnant ne pourra participer et être présent sur la course qui se déroulera au sein du parking du CMI Groupe Roullier.**

Remise des dossards :
- **Samedi 2 mai, de 14h à 18h00, à l'UFS**, 27 avenue Franklin Roosevelt - Saint-Malo
- **Dimanche 3 mai, de 9h30 à 10h00, sur la zone de départ avenue Franklin Roosevelt** à Saint-Malo. **Seuls les dossiers complets avec une attestation parentale complétée pourront être retirés**

Assurances : Les organisateurs sont couverts par une police individuelle accident souscrite auprès d'Axa. Il incombe à tous les représentants légaux d'assurer personnellement les participants à cette épreuve.

Annulation de la course : En cas de force majeur, catastrophe naturelle, intempérie ou toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrent, l'organisation se réserve le droit d'annuler l'épreuve sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement.

Autorisation parentale :
Conditions obligatoires pour participer à l'épreuve :
Être né(e) entre 2013 et 2022. Autorisation parentale obligatoire.

Droit d'image & utilisation d'image : chaque parent ayant signé l'autorisation parentale de son enfant autorise expressément les organisateurs à utiliser les images fixes et audiovisuelles sur lesquelles son enfant pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation sur tous les supports y compris les documents promotionnels et publicitaires et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

CNIL : conformément à la loi Informatique et Liberté n78 17 du 6 janvier 1978, les concurrents disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles les concernant. Sauf opposition de leur part, leurs coordonnées pourront être transmises à des organismes extérieurs. Je peux exercer ces droits en contactant l'organisation : lapassagere@roullier.com

Renseignements pratiques :
lapassagere@roullier.com ou www.lapassagere.fr
Mais aussi sur les réseaux sociaux : Facebook & Instagram

DROIT D'IMAGE - UTILISATION D'IMAGE : En signant l'autorisation parentale, chaque parent autorise les organisateurs à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles son enfant apparaît, prises lors de l'événement, pour des supports promotionnels pendant une durée de 2 ans.

CNIL : Conformément au RGPD et à la loi "Informatique et Libertés" n°78-17, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et de limitation du traitement de leurs données. Ces droits peuvent être exercés en contactant : lapassagere@roullier.com. Pour plus d'informations, consultez notre politique de confidentialité.